MAIRIE DE
BOUSSENS - 31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26 août 2026

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Présents : 14
Absents : 1
Procurations : 1
Votants : **15**
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal

D.C.M N° 2026-8-4

Objet : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial

L'an deux mille vingt-six et le **trois septembre 19h30** le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur ROQUEBERT Joël,** Maire.

Présents : Monsieur ROQUEBERT Joël, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame SOURROUBILLE Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame JIN Alice, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame DESSENS Cécile, Monsieur RAUFAST Mathieu, Madame SANDY Liliane, Monsieur MORELLO Damien

Absent excusé : Monsieur EYCHENNE Quentin donne procuration à Madame JIN Alice.

Madame GRANGE Martine a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;
Vu la délibération n°6-4, du 23 mai 2024, portant création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- Compte tenu du départ d'un agent et de la nécessité d'assurer le nettoyage de nos bâtiments communaux
- Compte tenu que le poste occupé par cet agent prévoyait uniquement le grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe et qu'il paraît nécessaire d'étendre les grades d'accès à ce poste.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité des membres présents et des représentés :**

- De la création d'un emploi de d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des locaux à compter du 04 septembre 2026.

- Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, aux grades de :
 - Adjoint Technique Territoriale
 - Adjoint Technique Principal de 2ème classe
 - Adjoint Technique Principal de 1ère classe
- De la modification du tableau des effectifs

Boussens, le 3 septembre 2026
Le Maire, Joël ROQUEBERT



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.